



**ARRETE 2024 NP 143  
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Le Maire de Mésanger,**

*Vu le Code de la Route,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,*

*Considérant la demande d'autorisation déposée par LE COUP DE MAIN NUMERIQUE d'occuper le domaine public communal pour un point d'accueil mobile du 23 au 27 septembre 2024,,*

**ARRETE**

**Article 1 :** La société Le Coup De Main Numérique, dont le siège social est situé 2 rue de Budapest à NANTES-(44000), est autorisée à occuper le domaine public communal :

**Parking de la Quetraye  
Rue des Chevaliers de Malte**

**Article 2 :** Cette autorisation est accordée du 23 au 27 septembre 2024 à titre gratuit.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'occupation, le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détériorations, de dégradations ou de salissures constatées, la commune de Mésanger fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait le 13 septembre 2024

Le Maire,  
Nadine YOU

